Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE 2026/2029

SERVICE ENFANCE DE MORZINE AVORIAZ

Coordinatrice du service enfance: Camille VALLEE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

SOMMAIRE

1.PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1.2. OBJECTIFS DU P.E.D.T.

1.3. COMITÉ DE PILOTAGE

1.4. BILAN ET EVALUATION DU P.E.D.T.

2.PROJET POLITIQUE ET ORIENTATIONS ÉDUCATIVES

2.1. ETAT DES LIEUX

2.2. LIEUX D'ACCUEIL

2.3. LE PERSONNEL ENCADRANT

2.4. STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION

2.5. DISPOSITIFS DES ACCUEILS EXISTANTS

2.6. LES DIMENSIONS ÉDUCATIVES DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

2.7. LES DIMENSIONS ÉDUCATIVES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

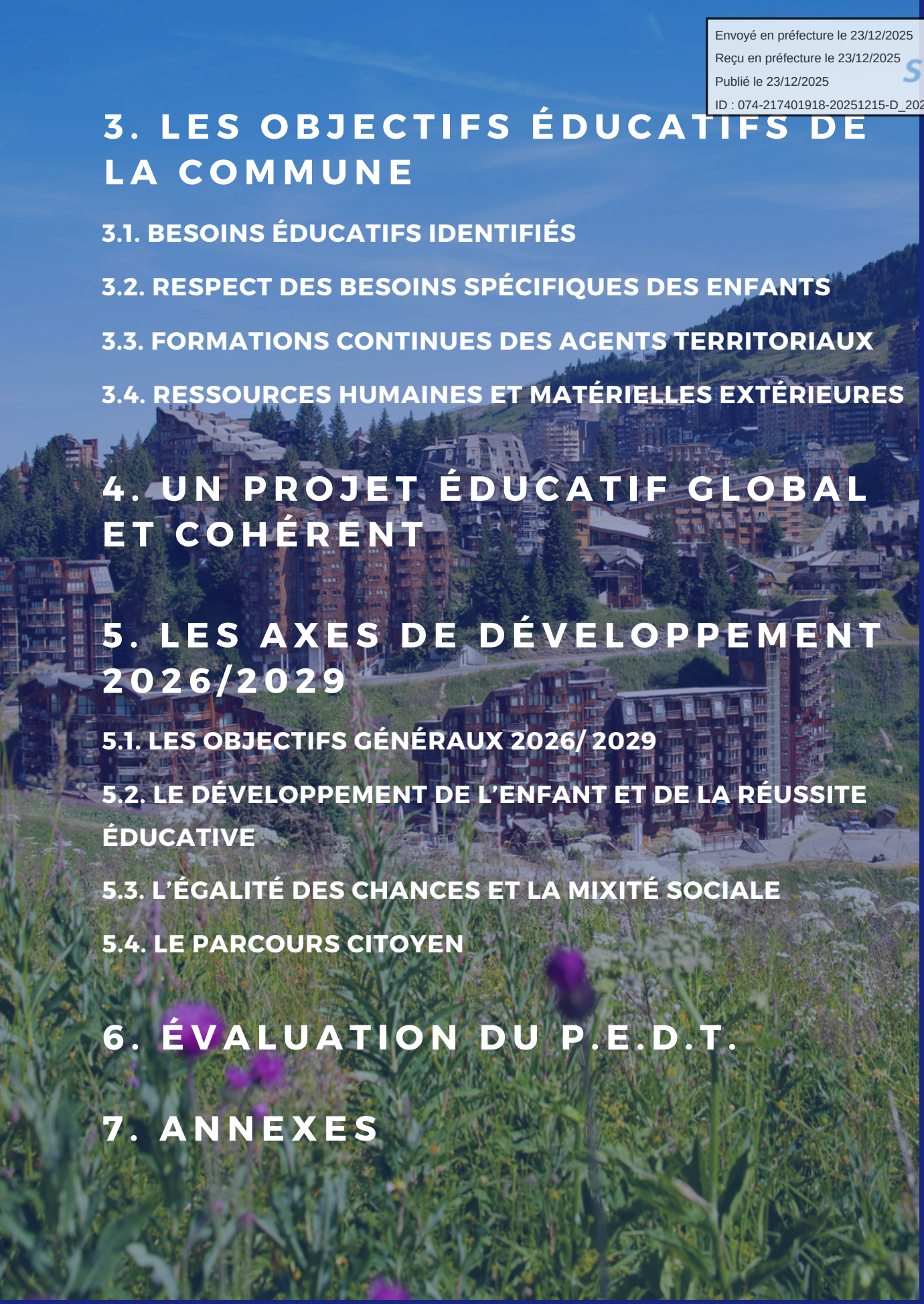

3. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE LA COMMUNE

3.1. BESOINS ÉDUCATIFS IDENTIFIÉS

3.2. RESPECT DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS

3.3. FORMATIONS CONTINUES DES AGENTS TERRITORIAUX

3.4. RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES EXTÉRIEURES

4. UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL ET COHÉRENT

5. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT 2026/2029

5.1. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX 2026/ 2029

5.2. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

5.3. L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA MIXITÉ SOCIALE

5.4. LE PARCOURS CITOYEN

6. ÉVALUATION DU P.E.D.T.

7. ANNEXES

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

Au cours de la mis en oeuvre du précédent du dernier P.E.D.T. de la commune de Morzine - Avoriaz, les 3 changements de responsable du service enfance, un changement de municipalité en 2024 et un changement de directeur d'école, n'ont pas permis au comité de pilotage de se réunir afin de réaliser une évaluation attendue.

1. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Morzine-Avoriaz est une commune de 2 717 habitants à l'année, 42 000 l'hiver. Comme la plupart des stations de ski, elle doit faire face à un important afflux de population environ sept mois dans l'année.
Elle connaît également un afflux important de travailleurs saisonniers, quelquefois des familles, qui gonflent les effectifs des écoles et des structures d'accueil péri et extra-scolaire en hiver.

La particularité de la commune se place également dans la division de son périmètre. Le village est séparé en deux parties, la partie station étant située à 14km de la partie village : Une commune, mais deux territoires avec des différences notables, des besoins spécifiques et une organisation nécessairement différente. En termes de population, on compte donc :

- des résidents permanents dont 180 sur Avoriaz
- des résidents secondaires
- des résidents saisonniers.

Parmi les résidents permanents, on note une forte communauté anglaise. Beaucoup d'enfants issus de cette population, sont inscrits dans les écoles et un nombre notable d'entre eux arrive sans maîtriser la langue française.
Morzine possède peu de logements dit « sociaux » et de nombreux travailleurs sur la commune sont contraints de résider dans les villages alentours (St Jean d'Aulps, Essert-Romand, Montriond...) mais beaucoup cherchent à inscrire leurs enfants à Morzine, soit par tradition familiale, soit par praticité.

1.2. OBJECTIFS DU P.E.D.T.

Les objectifs visés par ce projet éducatif de territoire sont :

- d'évaluer la plus-value pour le territoire
- de garantir une cohérence des actions enfance/jeunesse,
- d'offrir une lisibilité pour les élus, acteurs, familles (suivi du parcours de leur enfant),

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

- d'améliorer l'organisation en place,
- d'améliorer le lien social,

Il doit être un véritable outil pragmatique, démocratique et citoyen.

1.3. COMITÉ DE PILOTAGE

- Elus municipaux: Valérie THORENS, adjointe en charge des affaires scolaires et sociales,
- Agents municipaux du service enfance: Camille VALLEE, coordinatrice du service enfance,
- Associations de parents d'élèves Délégués APE / APEL,
- Enseignants des écoles,
- Consultants ponctuels : La CCHC ; Association Familles rurales (La ruche) I. Leconte; ESF de Morzine et d'Avoriaz; Ski club de Morzine.

Fréquence des réunions : des réunions thématiques se font avec les différents partenaires une à deux fois par an. Ce qui nous permet de rencontrer tous les acteurs du territoire.

1.4. BILAN ET EVALUATION DU P.E.D.T.

¤ **Les atouts relevés:**

Morzine-Avoriaz a su s'adapter à la particularité géographique de la commune : il y a deux pôles distincts, un sur Morzine village et un au cœur de la station d'Avoriaz. Les deux sites ont la même politique d'accueil, mais une adaptabilité en termes d'horaires, d'activités...

La commune dispose de nombreuses infrastructures sportives qui offrent un accès libre aux enfants du centre de loisirs communal (piscines couvertes, patinoire, remontées mécaniques...).

D'autres structures sont également présentes sur le territoire et offrent des possibilités d'activités variées (accrobranche, centre équestre, tennis, golf...).

Cette richesse de propositions, facilitée par les offres touristiques du secteur, se trouve également dans le domaine culturel de la Communauté de Communes (site de l'Abbaye d'Aulps, gorges du Pont du Diable, musée de la musique mécanique...) ainsi qu'artistique (école de musique, de danse, de théâtre...).

Le centre de loisirs communal a également accès aux navettes gratuites disponibles en saison et au prêt de mini-bus de 9 places que la commune lui met à disposition sur réservation. Enfin, la commune propose des tarifs adaptés aux revenus des familles via le coefficient familial.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

¤ **Les besoins identifiés:**

La spécificité du territoire nécessite une adaptation constante aux besoins des familles, liés au rythme des saisons. En pleine saison touristique, les besoins seraient :

- Une garderie 7 jours sur 7 pour répondre aux nécessités de l'activité touristique.
- Une inscription flexible au centre de loisirs permettant aux familles avec un planning professionnel aléatoire d'inscrire leurs enfants quelques jours en amont.
- Une facilité pour les enfants d'Avoriaz, d'accéder au même programme de sorties culturelles que ceux de Morzine village.

¤ **Les contraintes:**

La particularité de la commune avec ces deux sites, ses besoins spécifiques parfois différents et la distance entre ces deux points d'accueil, engendre des difficultés de gestion en termes de logistique et de ressources humaines.
Les horaires de travail avec de grandes amplitudes et de longues coupures, accouplés à un coût de la vie élevé, des loyers onéreux, rendent les postes d'encadrants peu attractifs. Nous connaissons donc souvent des difficultés de recrutement.
Les amplitudes horaires d'ouverture des structures très grandes (11h00/ jour; 5jours/7) nécessitent un taux d'encadrement important pour un nombre d'enfants quelquefois peu élevé. Le coût pour la municipalité est donc important.

L'éloignement entre les deux sites rend difficile une gestion commune, pourtant importante pour garantir une égalité de qualité d'accueil.

2.PROJET POLITIQUE ET ORIENTATIONS ÉDUCATIVES

2.1. ETAT DES LIEUX

- Il y a 250 enfants scolarisés en primaires sur la commune de Morzine-Avoriaz:
- école publique de Morzine : 66 en classes élémentaires et 61 en maternelles soit 121 enfants au total.
- école publique d'Avoriaz : 32 en classes élémentaires et 6 en maternelles soit 38 enfants au total.
- école privée de Morzine: 71 en classes élémentaires et 59 en maternelles soit 130 enfants au total.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

2.2. LIEUX D'ACCUEIL

La spécificité de la commune de Morzine-Avoriaz est qu'elle dispose de deux pôles d'accueil des enfants séparés de 14km:

- La partie village (Morzine) accueille les enfants scolarisés à l'école publique de Morzine dans les locaux de l'école élémentaire, dans des salles réservées.
- La partie station (Avoriaz) voit son service enfance intégré également au bâtiment qui regroupe l'école ainsi que la crèche et la garderie touristique. Il faut noter que les enfants d'élémentaire et de maternelle sont regroupés dans les mêmes locaux mais adaptés à chaque âge...
- L'accueil périscolaire de l'école privée se fait dans ses locaux. Elle gère sa structure de façon autonome.
- On retrouve des enfants inscrits à l'école privée, pour l'accueil extra-scolaire.

2.3. LE PERSONNEL ENCADRANT DU SERVICE ENFANCE

La commune assure l'accueil périscolaire (matin et soir), la restauration scolaire des écoles de maternelles et élémentaires publiques et extra-scolaire (les mercredis, les vacances de Noël, les vacances d'hiver et les vacances de Pâques) du jour de la rentrée au dernier jour d'école de l'année scolaire.

Les deux sites sont sous la responsabilité de la coordinatrice du service enfance

¤ Sur Morzine village pour le périscolaire et l'extra scolaire:

- une responsable adjointe,
- 4 animateurs,
- un saisonnier en hiver,
- Effectif à encadrer : de 10 à 69 enfants

¤ Sur Avoriaz pour le périscolaire et l'extra scolaire:

- une responsable adjointe,
- une animatrice à 50% de temps sur le service enfance,
- une ATSEM pour l'encadrement du restaurant scolaire pendant le temps d'école,
- deux saisonniers en hiver
- Effectif à encadrer : de 10 à 50 enfants

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

Durant l'été, l'accueil des enfants est essentiellement assuré par deux associations :

- « La Ruche » organisme géré par « Familles Rurales » pour Morzine village
- « Le village des enfants » à Avoriaz, association privée à visée touristique mais qui accueille également les enfants du village à coûts réduits.

2.4. STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION

Activité		Morzine		Avoriaz	
		Inter saison	Saison	Inter saison	Saison
Périscolaire	Maternelle	de 8 à 24	de 16 à 32	de 0 à 4	de 6 à 14
	Elémentaire	de 6 à 18	de 12 à 28	de 0 à 6	de 2 à 8
Mercredis		de 6 à 18	de 12 à 30	de 0 à 8	de 9 à 18
Vacances scolaires	Noël		de 14 à 32		de 7 à 25
	Hiver		de 16 à 35		de 8 à 31
	Pâques		de 8 à 27		de 0 à 10

Il nous faut préciser que la commune vivant du tourisme, il lui faut adapter ses services en fonction des besoins de la population. Ces besoins varient selon divers facteurs.

- **La saison**

L'intensité de l'activité professionnelle augmente en hiver et en été. Les besoins d'accueil d'enfants sont donc inhérents à ces pics d'activités.

- **Le site (Morzine village ou Avoriaz)**

L'influence saisonnière est encore plus caractéristique sur la station d'Avoriaz qui voit ses effectifs considérablement grossir durant la saison touristique.

- **Les activités proposées**

On a pu constater une fréquentation plus importante les mercredis matin où l'offre d'activité correspond aux sorties culturelles et à la découverte du patrimoine local. On peut donc souligner cet aspect attractif.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

2.5. DISPOSITIFS DES ACCUEILS EXISTANTS

Les horaires sont légèrement différents entre le site de Morzine et celui d'Avoriaz

¤ Sur le site de Morzine, le périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les jours d'école:

- 07h30/ 08h20: Périscolaire du matin
- 08h20/ 12h00: Temps scolaire
- 12h00/ 13h20: Temps méridien
- 13h20/ 16h00: Temps scolaire
- 16h00/ 18h30: Périscolaire du soir

L'amplitude horaires des jours est de 5h40

Les horaires des mercredis et des vacances scolaires:

- 07h30/ 09h00: Périscolaire du matin
- 09h00/ 12h00: Extra-scolaire
- 12h00/ 13h30: Temps méridien extra-scolaire
- 13h30/ 16h00: Extra-scolaire
- 16h00/ 18h30: Périscolaire du soir

L'amplitude horaires des jours est de 11h00

¤ Sur le site d'Avoriaz, le service périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les jours d'école:

- 08h00/ 08h50: Périscolaire du matin
- 08h50/ 12h00: Temps scolaire
- 12h00/ 13h20: Temps méridien
- 13h20/ 16h30: Temps scolaire
- 16h30/ 18h30: Périscolaire du soir
-

L'amplitude horaires des jours est de 4h20

Les horaires des mercredis et des vacances scolaires:

- 08h00/ 09h30: Périscolaire du matin
- 09h30/ 12h00: Extra-scolaire
- 12h00/ 13h30: Temps méridien extra-scolaire
- 13h30/ 16h30: Extra-scolaire
- 16h30/ 18h30: Périscolaire du soir

L'amplitude horaires des jours est de 10h30

2.6. LES DIMENSIONS ÉDUCATIVES DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Dans l'accueil du matin, les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

Pour l'accueil du soir, le temps périscolaire comprend trois volets :

- le temps de détente (récréation/goûter)
- le temps de l'étude (aide aux devoirs)
- le temps de loisirs (activités manuelles et artistiques/lecture/jeux calmes)

Nous insistons sur l'accompagnement et l'aide aux devoirs avec les objectifs suivants :

- aider l'enfant à planifier son travail hebdomadaire (s'avancer/anticiper)
- l'accompagner dans l'apprentissage des leçons (Apprendre à apprendre avec efficacité)
- favoriser et valoriser une démarche autonome progressive.

2.6. LES DIMENSIONS ÉDUCATIVES DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Nous distinguons différents types d'activités sur ce temps d'accueil:

- activités de découverte du patrimoine culturel et naturel local,
- activités de pratiques sportives encadrées,
- activités de sensibilisation aux enjeux de demain (environnement, développement durable…),
- activités de développement de la conscience citoyenne.

3. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE LA COMMUNE

3.1. BESOINS ÉDUCATIFS IDENTIFIÉS

Notre projet politique veut

- Permettre à l'enfant de s'épanouir sur tous ses temps de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Il ne s'agit pas pour lui de subir une situation de garde en centre de loisirs mais bien d'y trouver un intérêt en termes d'apprentissage, d'accompagnement et de sociabilisation.

- Favoriser la réussite scolaire et éducative grâce à un encadrement de qualité et un échange constructif entre les différents acteurs d'éducation (enseignants, animateurs, encadrants associatifs).
- Adapter les propositions d'actions éducatives à celles déjà proposées par l'école et les différentes associations (par exemple : les mêmes règles de discipline).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

- Permettre une égalité des chances dans l'accès aux activités de découvertes, sportives, artistiques et culturelles.
- Faciliter un accès à l'autonomie et à l'engagement citoyen.
- Proposer des projets portant sur des thèmes tels que l'éducation à la santé, à la citoyenneté et portant sur des sujets tels que le respect de l'environnement et l'éco-responsabilité.

3.2. RESPECT DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS

La commune de Morzine cherche dans son projet, à respecter les besoins spécifiques de tous les enfants.

- **Enfants de 3 à 6 ans:**

L'accueil de cette population nécessite un environnement adapté (locaux de maternelles) et des activités respectant le rythme des enfants. On s'applique donc à respecter un temps de repos et des activités adaptées et dissociées de celles des plus âgés.

- **Enfants de 6 à 11 ans:**

Des sorties régulières sont proposées aux enfants pour garantir une activité physique bénéfique.

- **Personnes en situation de handicap:**

La municipalité a engagé des travaux permettant une accessibilité renforcée et généralisée à tous ses bâtiments communaux au bénéfice des personnes à mobilité réduite. Un ascenseur a été installé récemment à l'école maternelle.

De même, un parc informatique important a été constitué au fil des ans et permet notamment aux enfants en PAP (plan d'accompagnement personnalisé) d'être outillés en matériel informatique adapté, en classe (enfants dyslexiques ou dyspraxiques...).

3.3. FORMATION CONTINUE DES AGENTS TERRITORIAUX

Dans le cadre de notre projet territorial, les agents communaux sont invités, s'ils le souhaitent, à élargir leur champ de compétences en participant à des formations proposées par le service des ressources humaines.

Pour exemple :

- La coordinatrice du service enfance participe à des formations coaching et management; logiciel spécifiques au service etc... C'est elle qui gère l'équipe d'animation et porte des projets éducatifs de la structure.
- Les animateurs du service enfance participent à des formations sur la construction d'animation spécifiques; des formations et informations sur des publics spécifiques (TDAH; conflits entre enfants...). Cela permettra d'élargir leurs compétences et leur connaissances.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

3.4. RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES EXTÉRIEURES

Pour porter son projet politique, la commune fait appel à :

- Des intervenants bénévoles comme des artisans à la retraite, des associations locales… (les membres de l'association LouD'vantis accompagnent les enfants de maternelles de l'école maternelle à l'école élémentaire pour le périscolaire du soir).
- Des intervenants rémunérés comme des accompagnateurs en moyenne montagne, des diplômés d'état, et autres professionnels…

Elle travaille également en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Chablais.

4. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL ET COHÉRENT

Notre P.E.D.T. se veut porteur d'un vrai projet collaboratif visant à toucher tous les enfants de la commune.

Pour ce faire, la municipalité propose à l'ensemble des acteurs d'éducation de participer à quelques projets phares. Cela est rendu possible grâce aux interactions entre les élus en charge de l'enfance et de la jeunesse par le biais du Conseil Municipal des Enfants, les enseignants volontaires et les agents municipaux du service enfance pour une vision d'ensemble cohérente et complémentaire.

On peut noter les exemples suivants :

- **Le Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.):**

Projet engagé par la municipalité, il s'inclut dans une démarche globale éducative. Par ce biais, il permet d'étendre le projet de territoire sur l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune. Les enfants des trois écoles de la commune sont invités à élire leurs représentants. Ces jeunes élus se retrouvent alors une fois par mois pour imaginer puis concevoir un ensemble de projets qui ont pour objectif la recherche du bien commun. Ce travail est ensuite présenté par eux-mêmes, dans leur classe respective. Dans le cadre de l'accueil extra-scolaire et sur la pause méridienne, ces projets engagés (village propre; boîte à livres; installation de nouveaux panneaux de signalisation P.M.R. homologués sur l'espace routier de la commune et mise en place d'une application pour les places de parking P.M.R.…)

Le CME présente des actions concrètes à la population , ce qui répond au projet éducatif des structures d'accueil.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

- **La pratique des sports de montagne:**

La municipalité s'est créée au cours des années, un parc de skis de fond et de raquettes permettant un usage régulier des écoles. Ce travail s'inscrit dans l'accès aux pratiques du sport de montagne pour tous les enfants. De même, chaque saison, les ESF de Morzine et d'Avoriaz mettent à disposition gratuitement des moniteurs de ski et de snowboard dans cette même politique d'accès à tous, aux activités sportives locales.

Les entraineurs de hockey et de danse sur glace font de même, à hauteur d'une heure par semaine, par classe sur 6 semaines.

Dans le cadre de l'accueil extra-scolaire, ce parc de matériel et les infrastructures communales sont mis à disposition des structures d'accueil.

- **Le permis piéton:**

Projet porté par la municipalité et également engagé sur les 3 établissements de la commune. Dirigé par les services de la police municipale en partenariat avec les enseignants, ce projet s'inscrit sur du long terme et permettra une éducation à la sécurité routière pour tous les enfants de la commune.

Dans le cadre de l'accueil extra-scolaire, ces projets de réflexion sont traduits également dans les projets éducatifs (travail sur la signalétique routière, campagne de sensibilisation aux dangers pour les enfants...).

- **Une politique de discipline commune:**

Enfin, pour témoigner encore de cette volonté de cohérence, il faut noter cette ambition collective (enseignants, agents municipaux de la restauration scolaire et animatrices des structures d'accueil péri et extra-scolaire) de faire respecter des règles de vie autour d'un règlement intérieur unique. Cette pédagogique commune offre à l'enfant une meilleure visibilité quant aux règles de discipline qui lui sont imposées tout au long de sa journée. Pour exemple et en test nous mettons en place le permis à point à l'école élémentaire de Morzine sur le temps méridien.

5. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT 2026/2029

Dans la continuité du P.E.D.T. précédent, la commune de Morzine-Avoriaz a la volonté de contribuer à l'éducation et à la réussite de tous les enfants du village selon les principes fondateurs que sont la laïcité, l'égalité, la solidarité, la mixité et la citoyenneté.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

5.1. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX 2026/ 2029

- Rendre accessible à tous les activités culturelles, sportives et loisirs éducatifs
- Prévenir les difficultés d'accès pour réduire les inégalités en associant et impliquant les familles.
- Mutualiser toutes les ressources du territoire vers un projet éducatif cohérent et partagé.
- Considérer l'enfant dans sa globalité.
- Favoriser la continuité éducative des activités périscolaires avec les temps familiaux et scolaires.
- Garantir la qualité des activités proposées
- Inscrire les activités périscolaires et extrascolaires en lien avec le territoire et les acteurs.
- Permettre l'inclusion et l'accessibilité de tous aux accueils de loisirs notamment les enfants en situation de handicap.

Pour la mise en œuvre du P.E.D.T., les concepteurs des projets s'appuieront sur :

- Le diagnostic des actions menées sur la commune en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Le dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire et éducative, parents d'élèves, enseignants, services municipaux … par le biais du comité de pilotage.
- Le partenariat entre la commune et les associations locales.

Les objectifs de ce P.E.D.T. seront les garants de la co-construction et de la coéducation dans la mise en œuvre des axes de développement du projet :

- Le développement de l'enfant et la réussite éducative.
- L'égalité des chances et la mixité sociale.
- Le parcours citoyen.

5.2. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Pour permettre le développement de l'enfant et sa réussite scolaire, nous définissons les **objectifs suivants:**

- Aménager les temps de l'enfant en respectant les rythmes chronobiologiques.
- Mettre l'enfant au cœur des projets en les rendant acteurs.
- S'appuyer sur les nouvelles technologies.
- Favoriser la créativité et l'expression individuelle.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

- Construire ou améliorer l'articulation temps scolaire/temps périscolaire.
- Informer et communiquer sur l'offre du territoire.

Ces objectifs se verront déclinés dans le **projet pédagogique**:

- Poursuivre le travail d'autonomisation dans la gestion du travail scolaire.
- Développer les outils et méthodes pour apprendre.
- Proposer aux enfants plus âgés de les transmettre aux plus jeunes.
- Utiliser pour ce faire, les moyens offerts par le numérique.
- Mettre en action, lors de sorties, le travail autour de la sécurité routière, entamé en classe.

5.3. L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA MIXITÉ SOCIALE

Pour garantir l'égalité des chances et la mixité sociale, nous aurons comme objectifs :

- Adopter une politique tarifaire adaptée.
- Associer les parents et impliquer les familles.
- Contribuer à déconstruire les représentations issues de préjugés et stéréotypes.
- Créer du lien intergénérationnel.
- Permettre aux enfants en situation de handicap d'avoir accès aux activités.
- Faciliter l'intégration des enfants de nationalité différente.
- Agir pour l'égalité.

Ces objectifs se verront déclinés dans le projet pédagogique :

- Réfléchir à la grille tarifaire en vigueur et l'évaluer.
- Rendre compte du vécu des enfants au sein des structures dans des «newsletters» adressées aux parents.
- Continuer et intensifier les échanges avec les ainés de l'établissement, Les Floralies.
- Proposer des activités d'échanges franco-anglais (recettes).
- Jeux de rôles autour de la compréhension des réactions de genre.

5.4. LE PARCOURS CITOYEN

Concernant le parcours de citoyenneté, nous nous appuierons sur les objectifs suivants :

- Favoriser l'autonomie, l'esprit critique et la responsabilisation,
- Encourager la mise en œuvre d'espaces d'expression citoyenne,
- Créer les conditions d'une implication des enfants dans la vie locale,
- Apprendre à vivre en société en respectant l'autre et ses différences d'origine, de culture et de genre.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

Ces objectifs se verront déclinés dans le projet pédagogique :

- Education à la santé sur le temps de la pause méridienne à « j'équilibre mon assiette »
- Education à la citoyenneté au Conseil Municipal des Enfants avec présentation en classe.
- Rendre compte du travail sur la sécurité des enfants sur la route à affichage public
- Nouveaux panneaux de signalisation au P.M.R. homologués sur l'espace routier.

6. ÉVALUATION DU P.E.D.T

Pour permettre une évaluation du projet territorial, il s'agira de suivre le schéma suivant:

- Elaboration du projet politique.
- Diagnostic de l'existant (état des lieux/points forts/points faibles/analyse).
- Axes de développement déclinés avec le Comité de pilotage.
- Définition des objectifs visés.
- Déclinaison des actions concrètes.
- Evaluation des résultats.

Pour évaluer ces résultats, il s'agira pour la municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés ? (Par ex : nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc...).
- Les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement, etc....?
- Faire une synthèse sur l'observations de terrains
- Nous préciserons la façon dont la démarche d'évaluation est intégrée à l'animation du PEDT
- Quels sont les outils utilisés pour mener cette évaluation et pour renseigner les indicateurs ? Le calendrier ?
- Quelles sont les modalités de rendu et de partage de l'évaluation ?

L'évaluation sera effectuée par le Comité de pilotage, chaque année lors de la réunion de rentrée de septembre.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

7. ANNEXES

Grille tarifaire correspondant à l'objectif de la mixité sociale. Le C.C.A.S. peut également accompagné les familles en difficultés.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE MORZINE							
Quotient famillial	Matin[1]	Soir					
	07h30/ 08h20	16h00/ 16h30	16h30/ 17h00	17h00/ 17h30	17h30/ 18h00	18h00/ 18h30	Total
QF <1000	17,00€	1,00€[2]	0,50€	0,50€	0,50€	0,50€	3,00€
entre 1001 et 2000	18,50€	1,50€[2]	1,00€	1,00€	1,00€	1,00€	5,50€
QF >2001	20,00€	2,00€[2]	1,50€	1,50€	1,50€	1,50€	8,00€

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE D'AVORIAZ						
Quotient famillial	Matin[1]	Soir				
	08h00/ 08h50	16h30/ 17h00	17h00/ 17h30	17h30/ 18h00	18h00/ 18h30	Total
QF <1000	17,00€	1,00€[2]	0,50€	0,50€	0,50€	2,50€
entre 1001 et 2000	18,50€	1,50€[2]	1,00€	1,00€	1,00€	4,50€
QF >2001	20,00€	2,00€[2]	1,50€	1,50€	1,50€	6,50€

(1) Forfait au trimestre; (2) Goûter inclus

RESTAURANT SCOLAIRE MORZINE/ AVORIAZ	
Pas de quotient familial	Repas
Résident sur la commune Morzine/ Avoriaz	4,60€
Hors commune	5,90€

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

ACCUEIL DE LOISIRS DE MORZINE

Quotient famillial	Accueil du matin à la ½ heure 07h30/ 09h00	Journée 09h00/ 16h00 sans le repas	½ journée 09h00/ 12h00 ou 13h30/ 16h00 sans le repas	Accueil du soir à la ½ heure 16h00/ 18h30	Repas
QF <1000	0,50€	12,00€ (1)	7,00€(1)	0,50€	5,90€
entre 1001 et 2000	1,00€	15,40€(1)	8,70€(1)	1,00€	
QF >2001	1,50€	17,00€(1)	9,50€(1)	1,50€	
Hors commune	2,00€	20,00€(1)	11,00€(1)	2,00€	

ACCUEIL DE LOISIRS D'AVORIAZ

Quotient famillial	Accueil du matin à la ½ heure 08h00/ 09h30	Journée 09h30/ 16h00 sans le repas	½ journée 09h30/ 12h00 ou 13h30/ 16h00 sans le repas	Accueil du soir à la ½ heure 16h00/ 18h30	Repas
QF <1000	0,50€	12,00€ (1)	7,00€(1)	0,50€	5,90€
entre 1001 et 2000	1,00€	15,40€(1)	8,70€(1)	1,00€	
QF >2001	1,50€	17,00€(1)	9,50€(1)	1,50€	
Hors commune	2,00€	20,00€(1)	11,00€(1)	2,00€	